



Digne-les-Bains, le 31 décembre 2014

## Sécurité renforcée pour les fêtes de fin d'année dans les Alpes-de-Haute-Provence

### Le préfet informe :

A l'occasion du réveillon du 31 décembre, tous les moyens préventifs et dissuasifs sont déployés pour que les fêtes se déroulent dans de bonnes conditions, sans dérapage ni trouble à l'ordre public.

Ainsi, en complément du dispositif de sécurisation déjà mis en place (renforcement des effectifs aux abords des centres commerciaux, vigilance accrue dans le cadre de Vigipirate, activation du plan anti hold-up), un dispositif spécifique sera déployé la nuit de la Saint-Sylvestre qui se traduira par :

- **le renforcement des effectifs de sécurité** : plus de 200 gendarmes et policiers seront chargés de sécuriser les lieux les plus sensibles et les sorties de discothèques. Près de 300 pompiers seront également mobilisables pour la soirée ;
- **la multiplication des contrôles routiers** avec une présence accrue des forces de l'ordre aux moments des départs et des retours de soirée. L'accent sera mis sur la prévention et la répression de la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. L'emploi des véhicules banalisés et radars mobiles de nouvelle génération sera privilégié pour lutter contre les excès de vitesse ;

### Dans un but de prévention, le préfet a également pris, par arrêté, les mesures de police administratives suivantes :

- la vente et l'utilisation d'artifice de divertissement sur la voie publique sont interdites depuis ce matin 00h00 jusqu'au 2 janvier 2015 à 0h00 ;
- la vente et le transport de carburant au détail dans tout récipient sont également interdits depuis 16h00 jusqu'au 1er janvier 2015 à 7h00 ;

### Le préfet a enfin appelé l'attention des maires et des bailleurs au respect des mesures suivantes :

Ranger les conteneurs à ordures et fermer les locaux à poubelle, enlever les véhicules épaves et ventouses, sécuriser les bâtiments publics, enlever les objets pouvant être utilisés comme projectiles, vérifier la fermeture des sites sensibles (transformateur EDF, locaux techniques...), vérifier les éclairages publics pour éviter les zones d'ombre et remettre en état dans les plus brefs délais les équipements ayant subi des dégradations.